

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 8-2018**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 18 juin 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 8-2018, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage numéro 9117 aux usages spécifiquement autorisés dans la zone Rb47 et de modifier, pour cet usage domestique et dans cette zone, la norme relative à l'ajout d'un stationnement.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **mardi 7 août 2018, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 8-2018, soit :
 - l'ajout de l'usage numéro 9117 - Service de traiteur aux usages spécifiquement autorisés dans la zone Rb47, avec la précision suivante : avec cuisson sans friture;
 - la modification, pour cet usage domestique et dans cette zone, de la norme relative à l'ajout d'un stationnement.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone résidentielle Rb47. Le périmètre de cette zone peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre l'avenue du Plateau au sud-ouest, la 4^e avenue Painchaud au sud-est, la propriété de l'Évêché au nord-est et l'avenue du Domaine Lacombe et son prolongement imaginaire vers l'est au nord-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 8-2018 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 8-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 8-2018 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 21 juin 2018.

Danielle Caron, OMA
Greffière